

URBANISME **-AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE-**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEURS	Monsieur et Madame THEWYS-ATTERTE Rue du Boseron, 12 à Aye
SITUATION DU PROJET	Rue du Boseron, 12 à Aye division 2, section A n°476E
NATURE DU PROJET	<u>transformation d'une habitation unifamiliale en gîte de 6 à 8 personnes</u>
MOTIF DE L'ENQUETE	décision du Collège communal du 06/02/2023 : création d'un gîte;
REFERENCE DOSSIER	PU/2024/040

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/04/2024 au 03/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

A Marche-en-Famenne, le 12 avril 2024